



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



PRESENTATION DES CHIFFRES DU CIR 2009



Le crédit impôt recherche, un outil anti-délocalisation

Juin 2011

Les premiers chiffres complets du CIR 2009 ont été établis compte tenu de l'ensemble des déclarations reçues par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR) au 15 avril 2011. Le montant du CIR au titre de l'année 2009 s'élève à 4,7 milliards d'euros du fait d'un nombre élevé de nouveaux déclarants (+19% en un an) et d'une augmentation significative des dépenses de R&D déclarées (+9,3% en un an). Il a permis une légère hausse de l'effort privé de R&D (+1,1% par rapport à 2008) alors même que, du fait de la crise, la croissance française a été négative et que les investissements ont fortement chuté en 2009.

Nous disposons donc d'un ensemble de données portant sur les deux premières années complètes d'application de la réforme décidée fin 2007 et entrée en application à partir de l'année 2008.

Les évolutions observées en deux ans montrent que les grands objectifs de la réforme ont été atteints et que le CIR 2009 a joué un rôle d'amortisseur face à la crise :

- **Grâce à sa formule simplifiée et renforcée, le CIR est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises réalisant des travaux de R&D, notamment les PME.** Il est le dispositif de soutien public à la R&D le plus largement utilisé en attirant plus de 60% de nouvelles entreprises en 2 ans.
- Depuis 2008, toutes les régions de France comptent des entreprises déclarantes au CIR.
- **Le CIR est devenu le dispositif de soutien à la R&D le plus utilisé par les PME,** aussi bien en termes de montants alloués (1,1 milliards d'euros en 2009 bénéficient aux PME), qu'en taux d'aide par rapport aux aides directes. Le montant du CIR touché par les PME a été multiplié par 2,5 entre 2007 et 2009, et les PME bénéficient d'un remboursement anticipé du CIR pour soutenir leur trésorerie.
- **Les secteurs industriels bénéficient de près des deux tiers du CIR ; les services bancaires et les assurances en reçoivent 1,4%.**
- **Le recours croissant au rescrit est un signe supplémentaire de l'attractivité du dispositif, dont la sécurité juridique a augmenté.**
- **Les indicateurs disponibles laissent à penser que l'effort de R&D des entreprises a été stimulé grâce au CIR :**
 - **En 2009, les dépenses de R&D des entreprises ont progressé (+1,1%) alors que le PIB enregistrait un net recul (-2,6%).**
 - **Le nombre de projets d'investissement étranger de R&D et d'ingénierie en France a plus que triplé entre 2008 et 2010 pour atteindre 73 projets d'investissements.**
- **Le CIR a favorisé le décloisonnement entre la recherche publique et les entreprises.** Les dépenses déclarées relatives à la coopération avec la recherche publique (489 millions d'euros en 2009) ont augmenté de plus de 50% et celles liées à l'embauche de jeunes docteurs ont plus que triplé depuis 2007.
- **Les collaborations européennes de R&D des entreprises ont été soutenues grâce au CIR, tout en évitant les abus éventuels** (2% des dépenses déclarées correspondent à des travaux de R&D externalisées dans l'Espace économique européen hors France).

Pour accompagner la réforme et renforcer son impact, le MESR a développé son activité d'information et de conseil aux entreprises pour continuer à sécuriser le dispositif et clarifier ses règles d'utilisation. Suivant les recommandations Le MESR a travaillé à la mise en œuvre des recommandations des rapports publics récents sur le CIR (IGF 2010, MEC 2010, Sénat 2010), avec notamment un renforcement des moyens consacrés au suivi et au contrôle du CIR.

Des évaluations d'impact du CIR aux niveaux micro- et macro-économique ont permis de montrer que le renforcement du CIR entre 2004 et 2008 à travers l'introduction d'un dispositif en volume a eu un impact positif sur les dépenses de R&D des entreprises en France. Afin de conclure sur la quantification de cet impact et sur son profil dans le temps, cette évaluation sera approfondie au fur et à mesure des nouvelles données disponibles.

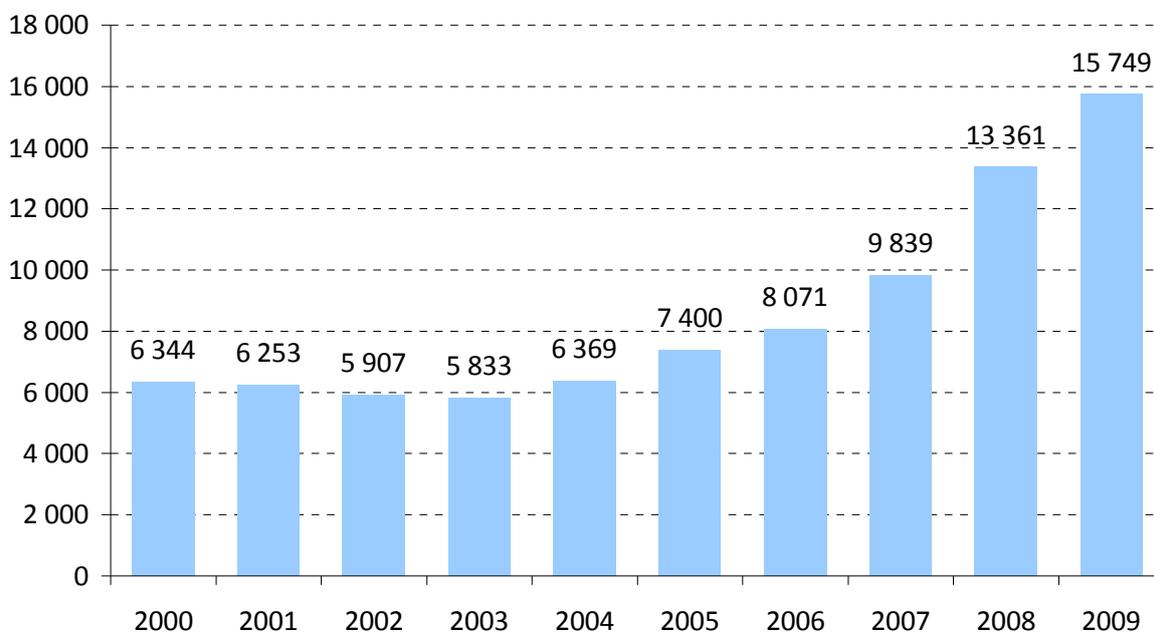
Sommaire

60% de nouveaux déclarants en plus en deux ans	4
Le CIR est devenu l'outil de soutien à la R&D le plus utilisé par les PME	5
Le triplement du nombre de rescrits	6
L'effort de R&D des entreprises stimulé grâce au CIR	7
Un outil majeur en faveur du rapprochement de la recherche publique et privée.....	9
Des collaborations avec les pays européens favorisées	12
Les services du MESR ont développé leurs activités d'information et de conseil aux entreprises.....	13
Un renforcement des procédures de contrôle du CIR pour accroître son impact	14
ANNEXES	15

60% de nouveaux déclarants en plus en deux ans

La réforme de 2008, connue dès fin 2007, a attiré **15 749 déclarants, soit 60% de plus en deux ans**. Le CIR est désormais utilisé par la quasi-totalité des entreprises ayant une activité de R&D. C'est la concrétisation des résultats de l'enquête qualitative réalisée par le Ministère à l'automne 2008 : 83% des entreprises qui n'utilisaient pas le CIR avaient déclaré que la réforme devrait les inciter à y recourir.

Forte augmentation du nombre de déclarants au CIR



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

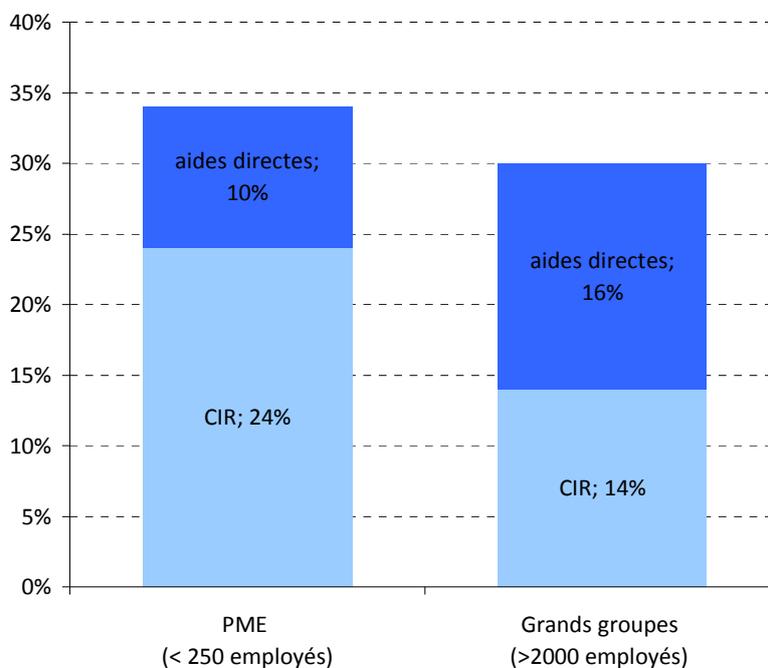
C'est une accélération sans précédent de l'utilisation du CIR, dont l'usage s'est encore élargi. C'est un résultat tangible de la simplification et du renforcement du dispositif, annoncé fin 2007.

Le CIR est devenu l'outil de soutien à la R&D le plus utilisé par les PME

La nouvelle formule du CIR, simple et puissante, a bénéficié aux PME qui sont beaucoup plus nombreuses à le demander :

- **Plus de 80% des nouveaux déclarants en 2009 sont des PME indépendantes, et près de 10 000 entreprises de moins de 250 salariés bénéficient du CIR.**
- **Le montant du CIR perçu par les PME indépendantes a été multiplié par 2,5 en deux ans, passant de 400M€ en 2007 à 1,1Md€ en 2009.**
- **Avec 23% du montant du CIR 2008, les PME indépendantes ont une part du CIR supérieure à leur part dans les dépenses de R&D éligibles au CIR, qui est de 18%.** Cette part de CIR pour les PME a progressé de plus de 10% entre 2008 et 2009.
- **Le CIR est comparativement plus favorable aux PME que les financements publics directs.** Le CIR représente ainsi en 2008 2,3 fois le montant des financements directs (civils et défense) alloués aux PME. En outre, la part du CIR dans les dépenses de R&D des entreprises est 1,7 fois plus importante pour les PME que pour les grands groupes, au contraire des financements directs. Contrairement à certaines craintes, la réforme 2008 ne s'est donc pas faite au détriment des PME.

Part du CIR et des financements directs à la R&D dans le total des dépenses de R&D des entreprises en 2008, en %



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Le triplement du nombre de rescrits

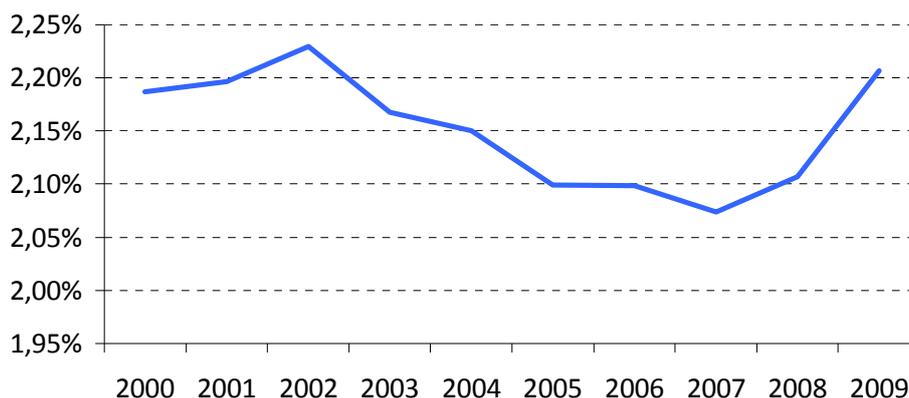
Depuis 2008, le rescrit a été rendu plus attractif pour les entreprises : délais de réponse de l'administration raccourcis, procédure élargie à plusieurs opérateurs (Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Agence nationale de la recherche, OSEO). Les premiers résultats sont mesurables puisque le nombre de rescrits a été multiplié par 3,1 – de 107 en 2008 à 335 en 2010.

L'effort de R&D des entreprises stimulé grâce au CIR

Les indicateurs disponibles laissent à penser que l'effort de R&D des entreprises a été stimulé grâce au CIR

Malgré la crise, les dépenses de R&D des entreprises ont continué à progresser en 2009 (+1,1%), alors même que le PIB reculait (-2,6%). L'intensité de la R&D privée est donc passée de 1,32% en 2008, à 1,37% du PIB, portant l'intensité en R&D de la France à 2,21%. Une première analyse indique que cet accroissement de l'intensité de la R&D de la France, qui intervient dans un environnement économique très défavorable, peut être au moins en partie attribué au renforcement du soutien à la R&D des entreprises¹.

Evolution de l'intensité en R&D de la France (DIRD/PIB), %



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

En effet, la conjoncture depuis la fin de l'année 2008 a été marquée par une crise économique d'ampleur inégalée. Or les investissements en R&D sont pro-cycliques et ont tendance à suivre, voire à accentuer les mouvements de la production.

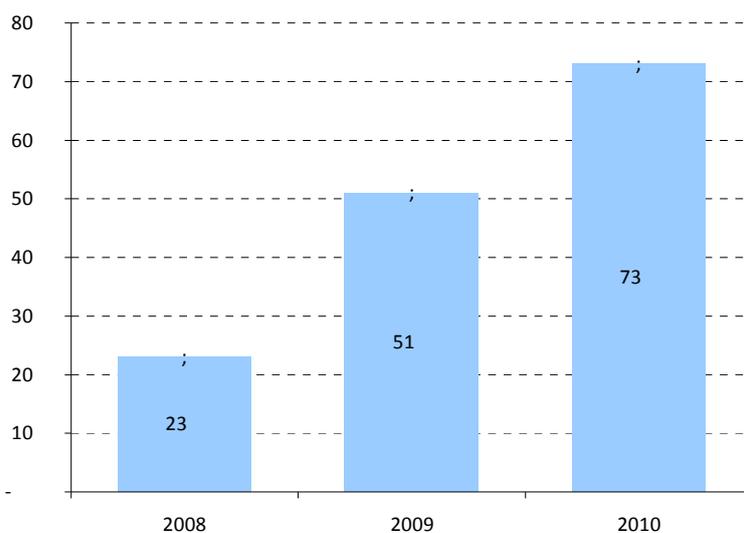
Une première étude d'évaluation de l'introduction d'une part en volume dans le calcul du CIR a été menée en 2010 par la Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche à partir des données individuelles d'entreprises sur la période 2004-2007. **Cette étude confirme les observations macroéconomiques et sectorielles en mesurant un impact positif du CIR sur les investissements en R&D des entreprises.** La mise en place d'une part en volume dans le CIR à partir de 2004 a permis de réduire le coût de la R&D en France, entraînant des investissements en R&D plus élevés de la part des entreprises (augmentation à long terme du capital de R&D évalué à environ 6,7 %). L'évaluation de l'impact du CIR et notamment de la réforme de 2008 est poursuivie, avec une nouvelle étude

¹ Outre la conjoncture économique, l'érosion structurelle de la part de l'industrie dans l'économie, récemment soulignée lors des Etats généraux de l'industrie, constitue une tendance qui pèse sur l'intensité en R&D de la France. Cette baisse de la part dans le PIB de secteurs qui réalisent traditionnellement une part importante de la recherche privée en France a été en partie compensée par un accroissement de leur intensité en R&D, soutenue notamment par le CIR.

engagée en 2011, ainsi que des comparaisons internationales d'évaluation et des efforts méthodologiques. Le CIR est de ce point de vue de l'évaluation une mesure pilote.

Par ailleurs, la réforme du CIR a aussi soutenu l'attractivité de la France, avec plus qu'un triplement du nombre de projets d'implantations de centres de R&D et d'ingénierie comptabilisés par l'Agence Française des Investissements Internationaux entre 2008 et 2010. Ces projets ont créés plus de 4 800 nouveaux emplois depuis 2008.

Forte augmentation des projets implantation de centres de R&D et d'ingénierie d'origine étrangère



Source : Agence Française des Investissements Internationaux

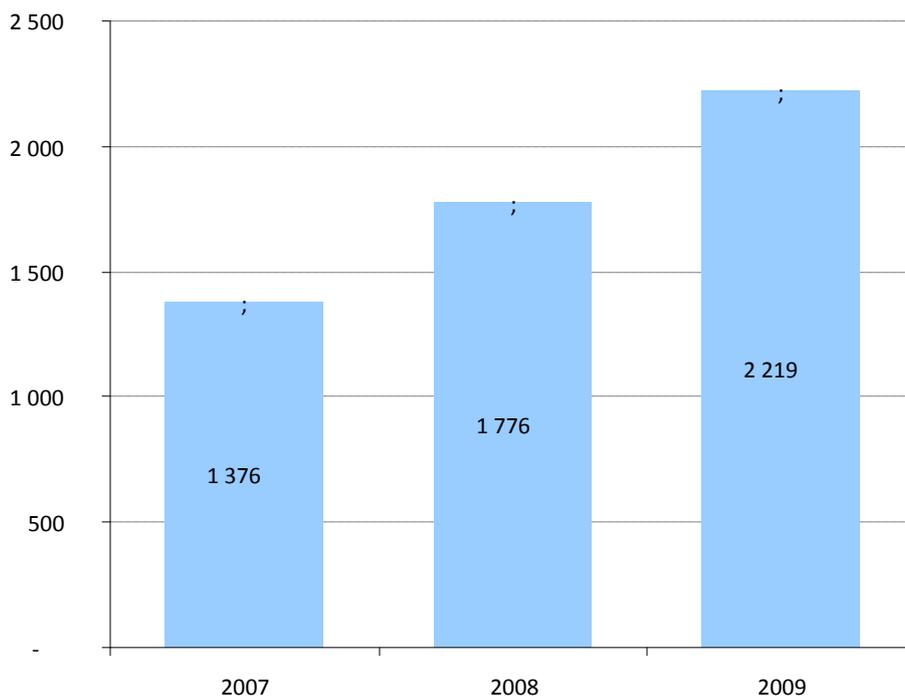
En 2009, le nombre d'entreprises d'origine étrangère déclarant des dépenses au CIR a augmenté de 129, correspondant à des dépenses déclarées de 88 M€.

Un outil majeur en faveur du rapprochement de la recherche publique et privée

Depuis la réforme, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public, ainsi que le recrutement de jeunes docteurs bénéficient d'un crédit d'impôt majoré (à un taux de 60% depuis 2008).

La recherche publique a bénéficié de cette disposition : en deux ans, les travaux de recherche confiés à un laboratoire public ont vu leur part dans l'assiette du CIR passer de 2,3% à 2,9%, correspondant à un accroissement de plus de 50% en volume, et de plus de 60% en nombre d'entreprises ayant recours aux institutions publiques.

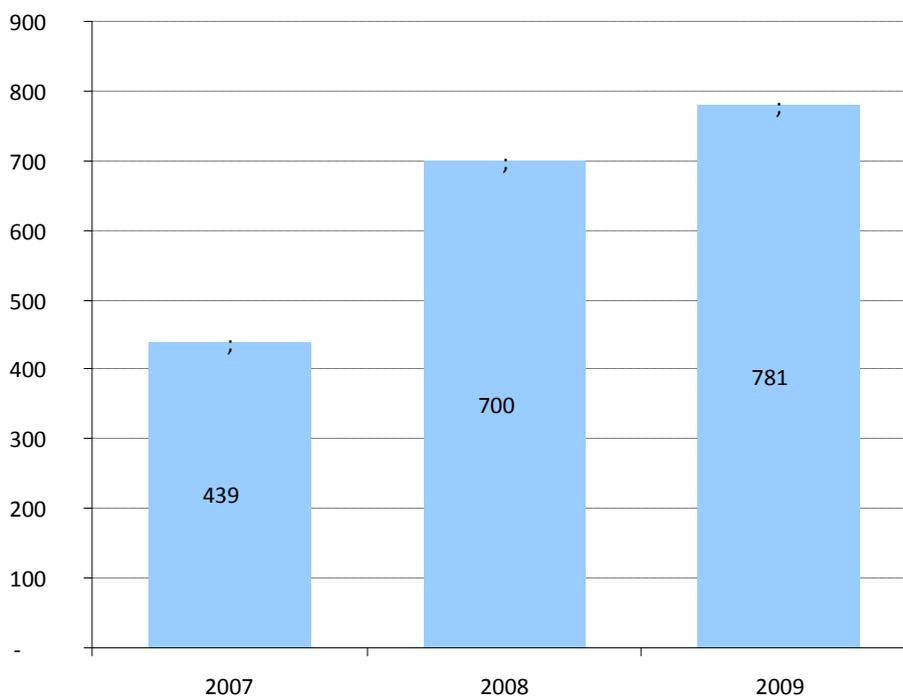
Forte croissance du nombre d'entreprises confiant des travaux de R&D à des institutions publiques de recherche



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

La part des dépenses relatives à la rémunération **des jeunes docteurs a pour sa part triplé en deux ans** dans l'assiette du CIR. Le nombre d'entreprises déclarantes ayant effectuées des embauches de jeunes chercheurs a augmenté de près de 80% durant la période.

Forte croissance du nombre d'entreprises embauchant des jeunes docteurs



Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Ces deux évolutions confirment à nouveau l'enquête réalisée à l'automne 2008, qui indiquait que 34% des entreprises considéraient que la réforme du CIR allait stimuler les collaborations public-privé, et 29% qu'elle allait encourager le recrutement de docteurs.

Le CIR est devenu un outil majeur de soutien au développement des coopérations entre la recherche publique et la recherche privée.

Distribution des dépenses de l'assiette du CIR par ligne de dépense en %

Ligne de dépenses de la déclaration CIR	2009	2007
Dépenses de personnel, chercheurs et techniciens	45,8	47,0
<i>dont relatives aux jeunes docteurs*</i>	0,6	0,3
Frais de fonctionnement	34,4	35,0
Recherche externalisée	9,5	7,5
<i>dont auprès d'entités privées</i>	6,6	5,2
<i>dont auprès d'institutions publiques*</i>	2,9	2,3
Amortissements	4,9	6,0
Dépenses relatives aux brevets	2,9	2,4
Subventions publiques remboursées	0,1	-
Veille technologique	0,3	0,2
Normalisation	0,03	0,1
Sous-total	98,0	98,0
Dépenses crédit d'impôt collection	2,0	2,0
Total	100	100

* Les dépenses éligibles relatives aux jeunes docteurs et aux travaux de recherche externalisés auprès d'institutions publiques sont comptées, dans l'assiette du CIR, au double de leur montant.

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Des collaborations avec les pays européens favorisées

21% des dépenses externalisées déclarées au CIR, soient moins de 2% des dépenses totales déclarés, sont confiées à des entités localisées au sein de l'Espace économique européen. La très grande majorité de ces situations correspondent à des échanges intra-groupes et au fait que les groupes ont développé des réseaux de R&D globaux, et notamment au sein de l'Espace économique européen.

Les services du MESR ont développé leurs activités d'information et de conseil aux entreprises

Les services du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, qui interviennent au titre de leur expertise scientifique en appui des contrôles fiscaux, ont développé leurs activités d'information et de conseil aux entreprises sur l'éligibilité au CIR de leurs dépenses de R&D : que ce soit à travers des présentations publiques, l'assistance téléphonique ou le site internet. Les pages CIR du site du ministère (<http://enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid24835/le-credit-impot-recherche.html>) ont été récemment réorganisées pour une présentation plus claire et sont désormais disponibles en 1 clic de la page d'accueil du Ministère. Une FAQ a été mise en ligne et est progressivement enrichie.

Pour répondre au besoin d'informations détaillées sur la façon de déterminer les dépenses de R&D éligibles au CIR, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a enrichi l'édition 2011 de son *Guide du crédit d'impôt recherche*, après la tenue d'un groupe de travail interministériel engagé à la suite des Etats Généraux de l'Industrie : <http://enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid56098/guide-du-credit-d-impot-recherche-2011.html>.

Ce guide s'adresse aux entreprises qui utilisent le CIR pour la première fois avec notamment un schéma de la démarche à suivre par l'entreprise pour déterminer l'éligibilité de ses projets et dépenses, mais également à toutes celles qui cherchent des précisions sur les différents types de dépenses éligibles. Ce guide sera complété par une nouvelle instruction fiscale sur le périmètre de la R&D dans le CIR au courant de l'été.

Un renforcement des procédures de contrôle du CIR pour accroître son impact

Les rapports publics récents sur le CIR (IGF 2010, MEC 2010, Sénat 2010) ont souligné l'importance de la clarté des textes d'application et de la qualité du contrôle pour assurer l'efficacité de la mesure. Une nouvelle instruction fiscale visera d'ici l'été à actualiser et clarifier les textes actuellement disponibles.

Les rapports publics ont par ailleurs recommandé un renforcement des procédures de contrôle. Le MESR a travaillé à la mise en œuvre de ces recommandations, notamment en ce qui concerne l'encadrement des experts et l'articulation de ses interventions avec l'administration fiscale dans le cadre des contrôles.

Pour accompagner l'accroissement du nombre de contrôles pour lesquels l'administration fiscale lui demande une expertise (doublement entre 2008 et 2010), le MESR a procédé à une campagne nationale de recrutement de 150 experts CIR supplémentaires entre septembre 2010 et mars 2011.

ANNEXES

Tableau 1. Distribution des bénéficiaires, des dépenses déclarées et du CIR par activité* en 2009, en %

	Dépenses déclarées	CIR
Industries manufacturières	70,1	65,7
Pharmacie, parfumerie, entretien	15,7	13,1
Industrie électrique et électronique	16,1	17,2
Industrie automobile	10,4	6,7
Construction navale, aéro et ferroviaire	7,4	6,5
Chimie, caoutchouc, plastiques	5,3	5,8
Industrie mécanique	3,6	4,1
Textile, habillement, cuir	2,5	2,6
Autres industries manufacturières	9,1	9,7
Services	28,1	32,3
Conseil et assistance en informatique	9,6	11,3
Services d'architecture et d'ingénierie	8,3	9,3
Services de télécommunications	1,3	1,2
Services bancaires et assurances	1,2	1,4
Recherche et développement**	0,4	0,5
Autres services	7,3	8,8
Autres secteurs***	1,9	2,1
	100	100

* Le CIR est réaffecté dans les secteurs des filiales déclarantes dans le cas de l'existence de sociétés de holding. Le CIR des entreprises du secteur « Recherche et développement » est de même réaffecté aux secteurs utilisateurs.

** Reste dans cette ligne les entreprises de R&D dont il n'a pas été possible de déterminer le secteur d'activité principal de ses clients.

*** « Agriculture, sylviculture et pêche », « Bâtiment et travaux publics » et activité non indiquée (0,1%).

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tableau 2. Répartition régionale des entreprises déclarantes et du CIR, 2009

Régions ayant déposé au moins une déclaration CIR	Nombre de déclarants	Nombre de bénéficiaires	Part du nombre de bénéficiaires, %	Part dans les dépenses déclarées au CIR, %	Part dans le total du CIR, %
Ile-de-France	5 413	4 131	35,5	61,4	67,1
Rhône-Alpes	2 171	1 585	13,6	9,8	8,0
Midi-Pyrénées	645	496	4,3	5,2	3,7
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	857	705	6,1	4,4	4,6
Lorraine	353	264	2,3	2,2	0,9
Pays de la Loire	951	616	5,3	1,9	1,9
Bretagne	688	481	4,1	1,8	1,8
Nord-Pas-de-Calais	646	432	3,7	1,6	1,7
Alsace	489	368	3,2	1,6	1,4
Aquitaine	540	405	3,5	1,4	1,2
Centre	397	272	2,3	1,4	1,0
Auvergne	267	192	1,7	1,3	1,4
Picardie	284	185	1,6	1,0	1,0
Haute-Normandie	220	145	1,2	1,0	0,5
Languedoc-Roussillon	394	335	2,9	0,9	0,9
Bourgogne	319	232	2,0	0,8	0,6
Franche-Comté	265	198	1,7	0,5	0,6
Champagne-Ardenne	216	138	1,2	0,5	0,5
Basse-Normandie	194	134	1,2	0,5	0,5
Limousin	138	95	0,8	0,5	0,5
Poitou-Charentes	245	168	1,4	0,4	0,4
La Réunion	28	22	0,2	0,04	0,1
Corse	10	10	0,1	0,01	0,01
Guadeloupe	7	7	0,1	0,02	0,03
Martinique	7	4	0,03	0,01	0,01
Guyane	5	5	0,04	0,01	0,01
Total	15 749	11 625	100	100	100

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

Tableau 3. Distribution du CIR par taille d'entreprise en 2007 et 2009

	2009						2007					
	Bénéficiaires			Montant du CIR			Bénéficiaires			Montant du CIR		
	Nombre	Part %	Part indépendantes, %	CIR, M€	Part %	Part indépendantes, %	Nombre	Part %	Part indépendantes, %	CIR, M€	Part %	Part indépendantes, %
Moins de 250	9 982	85,9	71,2	1 407	29,8	22,5	5 052	74,2	67,2	591	35,2	23,8
De 251 à 500	523	4,5	1,9	366	7,7	2,4	201	3,0	2,1	204	12,2	4,0
De 501 à 5000	611	5,2	1,5	1 344	28,4	5,3	212	3,1	1,8	319	18,9	5,4
Supérieur à 5000	75	0,6	0,1	1 497	31,7	1,5	23	0,3	0,1	106	6,3	0,4
Effectif non renseigné	434	3,7	2,8	112	2,4	0,5	1 322	19,4	6,9	462	27,5	2,2
TOTAL	11 625	100,0	77,5	4 726	100,0	32,2	6 810	100,0	78,1	1 682	100,0	35,8

Source : Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche